

# FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.



Référence	Désignation	Emballage					Produit
		Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco- modulations)	Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)
MC1001	Nettoyant plastiques mats et brillants Ecodétergent ECOCERT	Non	Non	-	Non	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri	Non
MC1002	Nettoyant jantes et enjoliveurs pour automobile Ecodétergent ECOCERT	Non	Non	-	Non	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri	Non
MC1003	Shampooing lustrant carrosserie Ecodétergent ECOCERT	Non	Non	-	Non	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri	Non
MC1050	Nettoyant dégraissant chaîne & transmission vélo Ecodétergent ECOCERT	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
MC1051	Nettoyant sans eau vélo Ecodétergent ECOCERT	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non
MC1004	Kit Entretien Auto Intérieur & Extérieur	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non	Non